

- les exportations de produits de technologie à double usage qui sont destinés à des utilisateurs civils qui exigeaient un permis d'exportation. Les exportations de ces produits vers l'armée, la police ou les services de renseignement demeureront interdites et l'Afrique du Sud sera maintenue sur la Liste des pays visés;
- l'interdiction des investissements du secteur privé en Afrique du Sud;
- le financement bancaire ou institutionnel de transactions commerciales;
- les services d'aide au commerce du gouvernement fédéral : les contributions du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), les crédits et l'assurance de la SEE, la promotion commerciale, dont l'affectation de délégués commerciaux en Afrique du Sud;
- les achats et les ventes du gouvernement fédéral à des entités sud-africaines ou à des sociétés à participation majoritaire sud-africaine; et
- les subventions et les contributions du gouvernement fédéral à des entités sud-africaines ou à des sociétés à participation majoritaire sud-africaine.

**Les sanctions financières, «dont l'octroi de prêts par des institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale»**

Cette mesure est considérée comme la plus efficace des sanctions imposées. Les chefs de gouvernement ont convenu qu'elles demeureraient en place tant qu'il n'y aurait pas accord sur le texte d'une nouvelle constitution démocratique, ou pourraient être levées plus tôt si les participants aux négociations pluripartites ou un gouvernement intérimaire en conviennent.

- Les prêts d'institutions financières à des fins autres que des transactions commerciales;
- les prêts de la Banque mondiale; et
- les prêts du FMI.

**Sanctions qui restent en vigueur**

L'embargo sur les armements, appliqué par les Nations Unies en vertu de la